



Séance du 16 juin 2023 à 19h15

Délibération du Conseil Municipal n°2023-19

Nombre de conseillers : 14

Présents : 14

Absents :

dont représentés : 0

Suffrages exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le huit juillet à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Frédérique CHOUFFOT – Laurence CHARLE - Sylvie FITSCH – Mélinda NOLE- Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

Procurations :

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Eddy VANDECKERKHOVE ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation :

12 juin 2023

Date de transmission

en Préfecture :

23 juin 2023

Date de publication :

23 juin 2023

Objet : Subventions aux associations

Mme Valérie ORIAT, Adjointe au Maire, présente les diverses demandes de subvention qui nous sont parvenues pour cette année.

Elle rappelle que la Commune a pour habitude de subventionner les associations locales, ou du moins celles auxquelles participent nos administrés.

Elle précise enfin que les crédits ont été prévus au budget primitif 2023 pour un total de 4500 € (articles 6574 et 65738).

Ayant entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE** les subventions suivantes pour l'exercice 2023 :

- ✓ Collectif Résistance Déportation 90 : 100 €
- ✓ Association Sportive Nord Territoire : 150 €
- ✓ Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous-Vosgiens : 50 €
- ✓ Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rougemont-le-Château : 100 €
- ✓ Médaillés militaires Giromagny-Rougemont : 100 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme

Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUEBER